



Collège National des Experts Architectes Français

Association d'architectes experts
N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z

FORMATION INITIALE à L'EXPERTISE JUDICIAIRE et à L'EXPERTISE JUDICIAIRE ou devant les JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

■ Contexte général et Objectifs de la formation

L'expert, fort d'une expérience reconnue dans son domaine, est habilité à rendre un avis technique à une juridiction qui en présente le besoin. L'expert de justice est assermenté. Lui sont demandés une formation initiale à l'expertise judiciaire et d'assister à des cycles de formations continue.

Objectifs de la formation :

- Se doter d'une connaissance de base de la justice en France
- Acquérir les principes directeurs du procès équitable et les règles de déontologie
- Savoir mettre en pratique le déroulement d'une expertise
- Établir les documents à produire en expertise
- Appréhender la posture à tenir et les missions particulières
- Prendre conscience des responsabilités de l'expert
- Monter son dossier de candidature à déposer au greffe du tribunal et préparer son bilan d'activité

■ Public ciblé – Critères d'admission - Pré-requis

- Architecte diplômé et inscrit au Conseil National de l'Ordre des Architectes (avec HMO), ingénieurs, professionnel avéré du bâtiment, souhaitant déposer un dossier de candidature sur une liste d'experts (Cour d'appel ou Cour administrative d'appel)
- Justifier d'une expérience professionnelle de 10 ans.
- Avoir 35 ans minimum et moins de 70 ans
- Matériel demandé : connexion internet sur ordinateur ou sur téléphone portable pour le présentiel ; connexion internet sur ordinateur, micro, webcam (pour le distanciel)

■ Dates et lieu de la prochaine formation

La prochaine formation concerne les expertises devant les juridictions civiles. Selon les mesures sanitaires en vigueur, la formation se tiendra de préférence « en présentiel » (2 x 8h), mais elle pourra aussi être maintenue en visio-conférence (4 x 4h).

Dates : **fin novembre ou début décembre**

Horaires : matin 9h à 13h – 14h à 18h → = 16 heures de formation, validée par une attestation

Lieu : Paris ou Bordeaux ou **par visio-conférence, avec l'outil Zoom**

Si visio : Le premier jour, prévoir de se connecter 1 / 2 h avant pour régler les éventuels problèmes de connexion pour la visio-conférence. Un test pourra être réalisé éventuellement quelques jours avant. La dernière heure de formation est prévue pour les évaluer les connaissances acquises (réponses en direct au QCM).

■ Le programme

- L'organisation de la justice en France - Les différents codes de procédure
- Le recours à l'expert : rôle ; qualités requises ; déontologie ; responsabilités
- Les outils de l'expert
- Déroulement de l'expertise depuis la réception de la mission jusqu'à la taxation des honoraires
- Les autres missions
- Le dossier de candidature pour l'inscription au tableau d'une Cour d'appel

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com

■ Les formateurs

- **Françoise RIEU**, architecte expert près la Cour d'appel de Montpellier et la Cour administrative d'appel de Marseille
- **Jean-Jacques LIEN**, architecte expert près la Cour administrative d'appel de Douai
- **Alain ALEXANDRE**, architecte expert près la Cour d'appel de Paris et près la Cour administrative d'appel de Paris et Versailles

■ Outils pédagogiques

- Le déroulé pédagogique s'appuie sur des supports PowerPoint et des documents pdf transmis aux stagiaires après la formation.
- Des temps d'échanges et de questions sont prévus dans cette formation.

■ Coût et prise en charge de la formation :

- 1200 € ttc.

- 1000 € ttc, pour les personnes ayant récemment suivi la formation à l'expertise devant les juridictions administratives au CNEAF (- de 5 ans) et pour les membres du CNEAF.

Tarifs nets, le CNEAF n'est pas assujéti à la TVA. Règlement exclusivement par virement bancaire.

Une prise en charge est possible selon votre statut auprès :

- du FIF-PL pour les professions libérales,
- de l'OPCO EP pour les professionnels salariés.

Prévoir de faire la demande auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

Le CNEAF est référencé sur le DATADOCK avec le n°0055834. La démarche de certification QUALIOP1 est en cours. Cette formation ne fait pas l'objet, à ce jour, d'une possibilité de financement au titre du CPF.

■ Modalités de suivi et d'appréciation

Avec votre demande d'inscription, il demandé de compléter un questionnaire de positionnement, afin de connaître le public inscrit et de permettre au formateur d'affiner sa présentation.

Au début de la session, un « tour de table » initial permettra d'évaluer le niveau de connaissance des stagiaires et d'identifier les besoins sur la thématique de formation.

A l'issue de la session, un questionnaire d'évaluation vous sera transmis par mail (ou par le « chat » de l'application Zoom) afin de mesurer l'acquisition des connaissances et d'apporter des informations complémentaires sur les points demandant des précisions. Nous vous demandons de le remplir car sa réponse conditionne l'envoi des attestations de formation. Cette formation ne donne pas lieu à un diplôme, ni à une certification, mais valide des heures de formation structurées auprès du CNOA.

Enfin, nous vous demanderons de prendre le temps de remplir un questionnaire d'évaluation sur la qualité de la formation qui nous permettra de prendre les dispositions pour apporter des améliorations.

■ Modalités d'inscription (clôture des inscriptions le 05/11/2021, au-delà si places disponibles)

1. Adresser par mail, pour faire enregistrer votre demande :

- La fiche d'inscription et le questionnaire de positionnement.
C'est-à-dire les pages 4 et 5 du présent document dûment complétées (avec la photo).
- Photocopie recto verso de la carte professionnelle d'inscription à l'Ordre des Architectes pour les architectes ou Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.
- Le curriculum vitae avec références d'activités (1 page maximum).

2. Si votre demande est acceptée, vous recevrez, par courriel, les documents qui vous permettrons de formuler votre demande auprès des organismes de prise en charge des formations, à savoir :

- Un devis nominatif
- La convention de stage
- Le programme détaillé
- Les conditions générales de vente

3. Après avoir reçu ces documents, retournez par mail :

- La convention de stage et le devis signés.
 - L'avis d'opération de votre règlement qui devra être effectué par virement Important pour nous permettre de bien repérer votre règlement : merci de noter votre « Nom » et « Formation » dans le libellé.
- Ci-après, notre IBAN.

FR76	3006	6100	4100	0106	0760	178	BIC :	CMCIFRPP
------	------	------	------	------	------	-----	-------	----------

→ Pièces à transmettre par e-mail à cneaf.experts@gmail.com

L'inscription n'est validée qu'après réception de l'avis de virement.

La somme de 300 € sera retenue pour toute annulation reçue après le 14 novembre 2021, sauf justificatif d'un motif impérieux.

La somme est remboursée intégralement si annulation à l'initiative du CNEAF.

En signant la convention, vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de vente (disponibles sur le site <https://cneaf.fr/formations/formation-initiale-a-lexpertise-judiciaire/>).

→ Si vous avez une situation de handicap, nous prévenir avant d'envoyer votre dossier. Personne à contacter pour échanger et adapter votre parcours selon votre cas :

Mireille MOUSSY : ☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 - ✉ : cneaf.experts@gmail.com

Clôture des inscriptions : 15/11/2021, au-delà si places disponibles

- **Session limitée à 12 personnes**

La formation pourra être annulée si moins de 6 personnes sont inscrites.

Votre contact :

Mireille MOUSSY

CNEAF – Collège National des Experts Architectes Français

Ancien Couvent des Récollets

148 rue du Faubourg Saint Martin

75010 PARIS

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20

✉ : cneaf.experts@gmail.com



FORMATION INITIALE À L'EXPERTISE JUDICIAIRE
Ou devant les JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES
DEMANDE D'INSCRIPTION
À retourner avec les pièces demandées

Clôture des inscriptions : 05/11/2021 (pour la session de fin d'année), au-delà si places disponibles

▪ **État civil**

NOM et Prénom :
Date de naissance :



▪ **Coordonnées**

Adresse personnelle :

Adresse de votre lieu de travail :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :@.....

▪ **Date et lieu de la formation**

Lieu	Date	Cocher votre intension
Paris	Formation initiale à l'expertise judiciaire (tribunaux civils) : 02 et 03 décembre 2021	
Paris ou Visio- conférence	Formation initiale à l'expertise judiciaire (tribunaux civils) : Début 2022 (dates à préciser)	
A définir ou Visio- conférence	Formation initiale à l'expertise devant les juridictions administratives Juin 2022 (dates à préciser)	

Session limitée à 15 personnes en présentiel, à 12 personnes en visio-conférence

▪ **Votre situation actuelle**

Votre fonction :

Si architecte, date d'inscription à l'Ordre des Architectes :

Numéro d'inscription à l'Ordre des Architectes :

Êtes-vous ? En profession libérale

Salarié, si oui, Nom de l'entreprise :
Nom du dirigeant :

Demandeur d'emploi

Autre. Merci de préciser :

▪ **Préciser si vous demandez une prise en charge :**

FIF PL autre à préciser :

Le virement effectué depuis la banque :

Date : Cachet & Signature

QUESTIONNAIRE DE POSITIONNEMENT
INSCRIPTION à la FORMATION À L'EXPERTISE JUDICIAIRE

Date : NOM Prénom :

Département : Téléphone E-mail

Question :		Précisions
Quelle est votre formation de base ?		Architecte Ingénieur Juriste Autre, précisez :
Quelle est votre profession ?		
Êtes-vous en activité ?	Oui Non →précisez	En recherche d'emploi En retraite Autre, précisez :
Quel votre mode d'exercice ?		Profession libérale Salarié Autre, précisez :
Comment avez-vous eu connaissance du CNEAF ?		Recherche sur Internet Par un membre du CNEAF Bouche à oreille Autre, précisez :
Avez-vous déjà suivi des formations au CNEAF	Oui →précisez : Non	Laquelle, ou lesquelles ?
Avez-vous déjà pratiqué l'expertise ?	Oui →précisez Non	Conseil Amiable Pour des assurances Judiciaire ou pour les tribunaux administratifs
Êtes-vous inscrit sur une liste d'expert de justice ?	Oui →précisez Non	Quelle Cour d'appel et/ou quelle Cour administrative d'appel ? :
Quelle formation envisagez-vous de suivre ?		
Si vous ne pratiquez pas l'expertise, quelle idée avez-vous des différentes possibilités de pratiquer l'expertise ?		
Quel type d'expertise souhaitez-vous exercer ?		Conseil Amiable Assurance Judiciaire ou pour les tribunaux administratifs
Comment envisagez-vous d'exercer l'expertise ?		En complément de mon activité A plein temps Autre, précisez :
Qu'attendez-vous de la formation ?		Pouvoir déposer un dossier de candidature d'expert auprès les tribunaux Acquérir des connaissances juridiques complémentaires Acquérir des connaissances en organisation Acquérir des connaissances techniques complémentaires Autre :
Posez-nous vos questions complémentaires ou suggestions afin que nous vous proposons la formation la mieux adaptée.		